



Puis-je annuler une partie de ma commande ?

Par **vesuvio**, le **04/03/2018** à **11:02**

Bonjour,rnrnAyant acheté une maison avec une cuisine équipée et les appareils electro-ménagers intégrés installés par l'ancien propriétaire, j'ai commencé, sans surprise, à constater des dysfonctionnements de ces derniers. rnC'est d'abord les feux d'une plaque tout gaz qui donnent des signes de faiblesse mais nous avons du envisager un renouvellement lorsque le lave-vaisselle a laché.rnNous avons contacté un installateur qui doit nous remplacer ces deux éléments de manière à les intégrer proprement dans la cuisine équipée.rnrnLes éléments étant à commander avec un délai de 5 semaines, il nous a demandé 150 euros d'arrhes pour un total (pose comprise) de 900 euros.rnCependant,quelques jours après signature du bon de commande, mon épouse s'aperçoit que le lave-vaisselle n'est pas en panne (un simple couvercle de liquide mal refermé en empêchait le démarrage) rnSera t-il possible de faire annuler la commande du lave-vaisselle et ne maintenir que celle de la plaque gaz ?rnSachant que la plaque gaz coute 300 euros .rnSinon le commerçant est-il en droit d'encaisser les 150 euros d'arrhes et de ne nous livrer aucun des deux éléments ?

Par **nihilscio**, le **04/03/2018** à **11:46**

Bonjour,rnrnIl vous faut lire attentivement le contrat de vente. Si le terme *arrhes* y figure et non le terme *acompte*, vous disposez d'un certain délai pour annuler la commande et, dans ce cas, le commerçant conserve les arrhes.

Par **morobar**, le **04/03/2018** à **15:37**

On peut rajouter que par défaut (sans aucune mention) on est en présence d'arrhes et non d'acompte.
Il vaut mieux négocier tout de suite avec le commerçant en lui indiquant que ce n'est que partie remise.